



DECOUVERTE DE LA SPELEOLOGIE ETUDE DES POSSIBILITES EN FONCTION DE LA DEFICIENCE

I. DESCRIPTION DE LA DEFICIENCE

Mal Voyant :

Une personne malvoyante est une personne dont l'acuité visuelle est très déficiente.

Du meilleur œil, après correction et, à 5 mètres, son acuité visuelle est inférieure ou égale à 3/10e.

A. Compétences mobilisables / Il peut :

- Motricité et psychomotricité habituelle d'un débutant.
- Capacité à l'écoute et à l'attention.
- Se déplacer accompagné.

B. Compétences non mobilisables / Il ne peut pas :

- La vue avec précision.
- Absence de vision du relief dans certains cas.

C. Limites :

- L'autonomie technique
- L'apprentissage de l'équipement de verticales, la recherche de la trajectoire et des amarrages est difficile sans aide.
- Déplacement et progression seul en terrain varié, recherche d'itinéraire



D. Points de vigilance :

- Progression sur agrès.
- Déplacement et progression accompagnée en espace ouvert.
- Attention aux risques d'éblouissement en fonction des pathologies

E. Adaptations :

1. De la technique

- Accompagnement permanent.
- Automatisation des contrôles tactiles.
- Une corde peut servir de main courante et donc de guide.
- Qualité de l'éclairage (puissance et focalisation)

2. De la pédagogie

- Accompagnement à deux voyants.
- Proximité permanente.
- Description et perception de l'environnement, l'accompagnateur se substitue au pratiquant.
- Eviter les longs moments de silence.
- Laisser le pratiquant évoluer à son rythme.

3. De la communication

- Communication orale et tactile.
- Proximité physique pour les progressions techniques.
- L'accompagnateur doit bien se concentrer et faire attention à ce qu'il dit (ne pas confondre la droite de la gauche).
- Attention au bruit engendré par la présence de l'eau, perturbation de la communication et isolement du pratiquant.
- L'accompagnateur aura une tenue identifiable et très voyante (ex gilet fluorescent).

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, agréée par le Ministère chargé des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement)



II. PROJET ENVISAGEABLE

A. Pour une séance

- Pratique de découverte

B. Pour plusieurs séances ou une pratique en club

- Sorties régulières en club possibles.
- Stage fédéral adapté.

III - DESCRIPTION DE LA CAVITE IDEALE

	Description	Commentaire
Accès	- Pas de contre-indication	Proximité d'un guide qui décrit les difficultés, les obstacles
Morphologie de la cavité	- Favoriser les cavités plutôt étroites ou l'on peut suivre, toucher les parois.	Eviter les grandes galeries ou grandes salles ou le repérage, la recherche d'itinéraire sont complexes
Passage étroit	- Pas de contre-indication	Proximité d'un accompagnateur qui décrit les difficultés, les positions à prendre.



Chaos de bloc	oui	Proximité d'un accompagnateur qui décrit les difficultés, les obstacles
Puits	- Pas de contre-indication pour la progression personnelle.	Contournements possibles : - Rappel guidé. - Rappel équipé en double pour que l'accompagnateur puisse descendre en même temps.
Main-courante	oui	
Ressaut	oui	avec guidage éventuel
Passage en rivière, mouvement d'eau sans danger	oui	

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, agréée par le Ministère chargé des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement)

